Conseil Commun de la Fonction Publique du 4 novembre 2026

Déclaration liminaire

Monsieur le ministre/Monsieur le Président

Mesdames et messieurs les membres du conseil commun

Nous ne pouvons pas commencer ce conseil commun de la fonction publique sans parler de la colère qui s'exprime depuis quelques semaines dans les rues.

Cette colère s'est exprimée dès la fin septembre avec la mobilisation pour le pouvoir de vivre des agents publics. Les lycéens et étudiants ont rejoint ce cortège, car leurs revendications sont légitimes et concordent avec les revendications portées par le corps enseignants et tous les acteurs de l'éducation qui accompagnent les jeunes.

Depuis plusieurs samedis, les citoyens se mobilisent. Pour nombre d'entre eux, il est difficile de vivre dignement alors que l'inflation continue sa progression.

La CFDT condamne toutes les violences, d'où qu'elles viennent. Et nous ne souhaitons pas que ces actes fassent oublier les milliers de citoyens qui manifestent pacifiquement. Et ce sont plutôt ces mobilisations pacifiques auxquelles notre pouvoir politique devrait répondre.

Demain, tous les travailleurs sont appelés par l'intersyndicale à descendre dans la rue pour défendre leur pouvoir de vivre, défendre les services publics. Mais à cette heure, le parcours déposé le 21 octobre n'a pas été autorisé. Quelle entrave au droit de manifester ! Le gouvernement joue avec le feu.

Pour les agents publics, les mesures salariales présentées en octobre, qui n'étaient déjà pas suffisantes, sont dépassées. Il est urgent de revoir la copie, d'annoncer des mesures qui auront des conséquences visibles sur la feuille de paye des agents, de leur donner des perspectives sur les grilles indiciaires qui sont complètement écrasées et ne permettent plus de dérouler une carrière, en particulier aux agents de catégorie C. Enfin, **la CFDT** revendique depuis plusieurs années des négociations salariales annuelles obligatoires, et pas simplement des rendez-vous salariaux une fois que tout est bouclé et que plus rien n'est négociable.

Sur l'ordre du jour de ce CCFP, je voudrais intervenir uniquement sur les retraites. Sur les autres points, nous interviendrons lors de leur examen.

Je souhaite insister sur l'importance que revêt la question de la présentation du PLF et plus précisément du CAS Pensions.

L'article 75 du PLF pour 2027 affirme l'objectif de *« améliorer la transparence sur les implications financières de la mise à l'équilibre du régime de retraite de l'État. »*. **La CFDT** soutient cette orientation. Le CAS Pensions est un fourre-tout qui ne permet pas d'appréhender dans sa complexité le sujet du financement de ces retraites.

Malheureusement, les modifications de présentation opérées sont gravement insuffisantes.

L'article 75 continue en effet à afficher un taux de cotisations employeur de 82,28 % pour les fonctionnaires civils et, ce qui est encore pire, de le comparer à un taux 16,67 % pour le secteur privé. Cet affichage est compris, par la presse et par une partie de l'opinion, comme la preuve d'un immense scandale. Or, comme l'a rappelé la Cour des Comptes dans un rapport de septembre dernier, le mode de calcul qui fait masse des dépenses d'employeur de l'État et de dépenses sans rapport avec la fonction d'employeur comme le déséquilibre démographique ou des dépenses liées à la politique familiale n'est pas pertinent. Dans ce contexte la comparaison

avec le taux de cotisation des employeurs du privé n'est pas une comparaison honnête. La même critique peut être faite contre la principale innovation du jaune budgétaire qui consiste à ventiler ce taux insensé de 82,28 % entre ministères. Ainsi quand les media s'offusquent qu'un tiers du budget de l'Éducation nationale est consacré au financement de l'État, on devrait s'étonner non pas du montant de ce budget mais du fait qu'il soit imputé à ce ministère.

La CFDT a prête à débattre d'une présentation transparente du PLF susceptible de favoriser réellement le débat public. Nous en sommes très loin.

Merci de votre attention

Paris, le 4 novembre 2026

Confédération Française Démocratique du Travail - **U**nion des **F**édérations **CFDT** des **F**onctions publiques
47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris CEDEX 19 **–** Tél. 01 56 41 54 40 – Mel. uffa@uffa.cfdt.fr